



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy à Scott, le 3 août 2026 à 19h 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric Vallières, maire.

À cette séance ordinaire sont présents le maire, Monsieur Frédéric Vallières, ainsi que les membres du Conseil :

Siège # 1 - Marie-Ève Drolet
Siège # 2 - Ghislain Lowe
Siège # 4 - Pierre-Luc Langevin
Siège # 5 - Cynthia Vallée
Siège # 6 - Scott Mitchell
Est absents:

Siège # 3 - Jason Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Frédéric Vallières. Madame Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, et Madame Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, assistent également à cette séance.

Tel que le prévoit la Loi, la personne qui préside la séance, soit Monsieur Frédéric Vallières, informe le conseil qu'à moins d'avis contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

7147-08-26 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des comptes payés et à payer
- 5 - LÉGISLATION
- 6 - GESTION ADMINISTRATIVE
 - 6.1 - Adoption de la Politique de reconnaissance officielle des organismes
 - 6.2 - UMQ - Programmes d'assurances des OBNL
 - 6.3 - Fin d'emploi de l'employé 32-0032
- 7 - SERVICE DES INCENDIES
 - 7.1 - Engagement d'un pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie
- 8 - TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 - Entretien de la Véloroute de la Chaudière et de Dorchester 2027
 - 8.2 - Soumissions pour traitement de fissures des rues



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

9 - RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

7148-08-26 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

IL EST PROPOSÉ par Scott Mitchell

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

7149-08-26 4.1 - Adoption des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ par Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU d'adopter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2026 s'élevant à 147 613.22 \$ telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

5 - LÉGISLATION

6 - GESTION ADMINISTRATIVE

7150-08-26 6.1 - Adoption de la Politique de reconnaissance officielle des organismes



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott souhaite soutenir les organismes qui contribuent au dynamisme, à la vitalité et au mieux-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'établir des critères clairs et équitables permettant de reconnaître officiellement les organismes admissibles;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance permet notamment aux organismes admissibles de bénéficier de certains avantages prévus par la Municipalité, incluant des tarifs préférentiels applicables à la location de salles et d'infrastructures municipales, conformément à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance officielle des organismes établit les catégories de reconnaissance, les critères d'admissibilité, les conditions de maintien de la reconnaissance ainsi que les modalités d'octroi et de retrait de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Eve Drolet

ET RÉSOLU d'adopter la Politique de reconnaissance officielle des organismes, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7151-08-26 6.2 - UM Q - Programmes d'assurances des OBNL

CONSIDÉRANT QU'en mars 2026, la résolution 7056-03-26 adoptée par le conseil municipal suite à la demande de l'organisme Centre Ex-Equo afin de le reconnaître comme organisme municipal ayant son siège social sur le territoire de la Municipalité et offrant ses services à la population;

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/ des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Lowe

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 7056-03-26 adoptée en mars dernier, et d'autoriser la Municipalité de Scott à faire partie du regroupement pour



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/ des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6.3 - Fin d'emploi de l'employé 32-0032

Le conseil municipal prend acte du départ de l'employé 32-0032 à compter du 26 juin 2026.

7 - SERVICE DES INCENDIES

7152-08-26 7.1- Engagement d'un pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a besoin de relève afin d'assurer la sécurité incendie pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un curriculum vitae de Monsieur Perseus Pratte;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci veut s'impliquer pour la protection et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle candidature réside dans notre Municipalité et répond aux critères de l'emploi;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cynthia Vallée

ET RÉSOLU d'engager Monsieur Perseus Pratte comme pompier à temps partiel pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Scott.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - TRAVAUX PUBLICS

7153-08-26 8.1- Entretien de la Véloroute de la Chaudière et de Dorchester 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott doit procéder à une offre de service à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour les frais d'ouverture, d'entretien saisonnière et de fermeture de la Véloroute Nouvelle-Beauce et Dorchester pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais d'exploitation, une augmentation de 3 % s'impose pour l'année 2027, soit 17 210 \$ pour la partie de la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Scott

Nouvelle-Beauce et de 4 863 \$ pour la partie Dorchester, pour un montant total de 22 073 \$;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service doit être envoyée à la MRC de la Nouvelle-Beauce avant le 25 août 2026;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de présenter à la MRC de la Nouvelle-Beauce l'offre de service pour l'entretien de la Véloroute pour l'année 2027 avec une augmentation de 3 % de l'année 2026 pour un montant total de 22 073 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

7154-08-26 8.2 - Soumissions pour traitement de fissures des rues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées par Pavage S.M. et Asphaltage Nicolas Lachance pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE Pavage S.M. est le plus bas soumissionnaire, soit 1.42 \$ du mètre linéaire sans signalisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell;

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Pavage S.M. pour les travaux de traitement des fissures des rues de la Municipalité conformément à la soumission déposée, soit 1.42 \$ du mètre linéaire sans signalisation. Les travaux seront financés à même l'aide financière accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volets Projets particuliers d'amélioration (PPA) et à même le budget 2026 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS

Le maire et les conseillers font rapport des rencontres et des activités auxquelles ils ont participé.

10 - VARIA

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens questionnent et apportent quelques commentaires sur différents sujets.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Scott

7155-08-26 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Pierre- Luc Langevin à 19 h50.

Je soussigné, Frédéric Vallières, maire de la Municipalité de Scott, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Frédéric Vallières
Maire

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière